



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

participation patronale

Question écrite n° 119113

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur une étude réalisée par le Credoc en juillet 2011, et intitulée « La mobilité professionnelle bridée par les problèmes de logement ». Comme son titre l'indique, elle démontre les effets dommageables sur l'emploi de la crise du logement. Il en ressort ainsi que, ces cinq dernières années, environ 500 000 personnes en recherche d'emploi ont renoncé à un poste dans la mesure où il les aurait contraintes à accroître leurs dépenses de logement, et que 70 % des actifs refuseraient une opportunité professionnelle si celle-ci les obligeait à augmenter ces mêmes dépenses. Dans ce contexte difficile, le Credoc souligne que les « dispositifs d'aide au logement peuvent contribuer à fluidifier le marché du travail ». Il se trouve justement qu'un décret doit bientôt paraître déclinant l'usage des fonds d'Action logement pour les trois prochaines années. Il lui demande si les enseignements de cette étude sont susceptibles d'influer sur sa teneur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119113

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10503

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)